

Tremblay, Fabrice

De: Tremblay, Fabrice
Envoyé: 22 mai 2019 11:18
À:
Objet: N/Réf. : 200690302 -- demande d'accès concernant le certificat d'autorisation délivré par MDDELCC en 2014 à gestion Michel Pitre (7450-16-01-0384201)
Pièces jointes: CA du 17 septembre 2014_biffé.pdf; articles 23-24.pdf; articles 53-54.pdf; Avis de recours.pdf

Madame Marie Ribière, avocate
Lafortune Cadieux inc.

Madame ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 avril dernier, concernant le sujet cité en objet.

Le document visé par votre demande est accessible et joint à la présente.

Vous noterez que dans le document visé, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Fabrice Tremblay

Conseiller régional en accès à l'information
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Montérégie
201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7607 poste 274
Télécopieur : (450) 928-7755
Courriel : fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De :
Envoyé : 14 mai 2019 14:36
À : Yao, Annick Rose <annickrose.yao@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Raphaël Morissette <rmorissette@LafortuneCadieux.com>; Louise Cadieux <LCadieux@LafortuneCadieux.com>; Tremblay, Fabrice <Fabrice.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; Accès à l'information - Demandes <acces@environnement.gouv.qc.ca>; Internet DR16 <monteregie@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande LAD - demande de documents (CA) - Châteauguay - dossier 7450-16-01-0384201

Bonjour Mme Yao,

Suite à l'expiration de votre délai de réponse, nous souhaiterions faire un suivi avec vous concernant notre demande d'accès du 23 avril 2019 au certificat d'autorisation n°7450-16-01-0384201 délivré à Gestion Michel Pitre Inc.

Sincères salutations,

Ce courriel est confidentiel et relève du secret professionnel de l'avocat. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et effacer l'original, sans en tirer de copie, le distribuer, en dévoiler le contenu ni prendre quelque mesure fondée sur celui-ci. / This email is confidential and protected by the solicitor-client privilege. If you have received this message in error, please notify us immediately and delete the original without making a copy, distributing or disclosing its contents or taking any action based thereon.

De : annickrose.yao@environnement.gouv.qc.ca <annickrose.yao@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi 7 mai 2019 13:54

À : Marie Ribière <MRibiere@lafortunecadieux.com>

Objet : Demande LAD - demande de documents (CA) - Châteauguay

Madame,

Nous avons bien reçu, le 23 avril, votre demande concernant le dossier 7450-16-01-0384201 pour l'obtention du CA en 2014 délivré à Gestion Michel Pitre Inc.

En vertu de l'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous disposons d'un délai de vingt jours pour vous répondre. Si ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexé, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M Fabrice Tremblay, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annick Rose Yao

Étudiante

Accès aux documents

MELCC

201, Place Charles LeMoyne, 2e étage

Longueuil, Québec (J4K 2T5)

450-928-7607 poste 222

annickrose.yao@environnement.gouv.qc.ca

Longueuil, le 17 septembre 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ,c.Q-2, article 22)
et (L.R.Q., c.M-11.4)**

Gestion Michel Pitre inc.
723, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Mercier (Québec) J6R 1G2

N/Réf. : 7450-16-01-0384201
401176716

Objet : Projet de remblayage de 43,65 mètres d'un résiduel de cours d'eau à Châteauguay.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 mars 2014, reçue le 4 mars 2014 et complétée le 17 septembre 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (L.R.Q., c.M-11.4) le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 43,65 mètres d'un résiduel de cours d'eau afin de permettre un développement commercial;

Aménagement de la bande riveraine selon le plan portant le numéro de dossier F1311030, page AP05 de 05, daté du 10 février 2014, dessiné par Articles 53-54 de la L.A.C., approuvé par Articles 53-54 de la L.A.C., architecte paysager

Les travaux seront réalisés sur les lots 212 partie et 215 partie du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay dans la ville de Châteauguay, dans la municipalité régionale de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, 9 pages et annexes, daté du 3 mars 2014, signé par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} pour ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, ingénieur-chef de service chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}
- Correspondance datée du 24 mars 2014, signée par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} urbaniste, chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}, apportant des précisions à la demande;
- Lettre datée du 20 juin 2014, signée par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} présentant, entre autres, l'engagement du requérant à assurer un suivi de la végétalisation durant une période de deux ans suivant la réalisation des travaux et à y apporter les correctifs, si nécessaires, selon les indications contenues dans la demande;
- Correspondance datée du 14 juillet 2014, signée par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} urbaniste, chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}, présentant les plans définitifs des aménagements proposés;
- Correspondance datée du 9 septembre 2014, signée par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, notaire, présentant la servitude de conservation enregistrée sur les parties de lots protégées;
- Courriel daté du 17 septembre 2014, reçu le même jour, signé par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, urbaniste, chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}, apportant des précisions à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/AJS/ajs

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie